

# Formulaire de demande d'inscription au titre du “ label européen du patrimoine ”

28/09/06

Pays	
Région/province	
Nom du bien <sup>1</sup> culturel, monument, site <sup>2</sup> naturel ou urbain et du lieu de mémoire	
Propriétaire du bien culturel, monument, site naturel ou urbain et du lieu de mémoire	
Autorités publiques ou privées responsables du site ou du bien (délégation de gestion)	
Adresse postale	Pour les objets, lieu de conservation
Coordonnées géographiques du bien culturel, monument, site naturel ou urbain et du lieu de mémoire	Carte
Justification de la demande d'inscription	En quoi ce patrimoine historique, haut lieu et témoin de l'histoire, a-t-il une valeur emblématique pour l'identité de l'Europe ? Sur quels critères repose cette demande d'inscription (cf ceux définis par le “ Comité du patrimoine de l'Europe ”, article 5 des règles de procédure) ?
Description du bien culturel, monument, site naturel ou urbain et du lieu de mémoire	Fiche d'identité du bien : - caractéristiques importantes du bien culturel, monument, site naturel ou urbain et du lieu de mémoire et de ses parties constituantes. - datation : périodes importantes de sa construction, de son élaboration (objet) - dans le cas d'une labélisation de sites transfrontaliers : quelles sont les autres sites proposés ?
Historique du bien culturel, monument, site naturel ou urbain et du lieu de mémoire	Comment le bien culturel, monument, site naturel ou urbain et les lieu de mémoire est-il parvenu à sa forme et à son état présents ? quels changements significatifs a-t-il subi, (historique récent de la conservation.)
Régime de protection du bien culturel, monument, site naturel ou urbain et les lieu de mémoire, le cas échéant	Statut législatif
Etat de conservation du site ou du bien	Comment le biens culturel, monument, site naturel ou urbain et le lieux de mémoire est-il utilisé et géré ?

<sup>1</sup> la notion de biens recouvre les objets emblématiques de l'histoire européenne

<sup>2</sup> La notion de site recouvre un lieu, un édifice, un paysage ...; est également pris en compte le patrimoine immatériel en tant que rattaché à un lieu.

	Quel est son état de conservation ? Quels sont les risques de dégradation éventuellement encourus ?
Politique de valorisation et de promotion du site ou du bien (préciser les actions déjà mises en place et celles qui doivent l'être)	<p>Actions de valorisation des biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et des lieux de mémoire, notamment aménagements et outils pour les visiteurs. Politique d'accessibilité pour tous publics.</p> <p>Au moins trois langues de l'Union Européenne utilisées pour ces documents, pour la signalétique...</p> <p>Documents d'information : leur contenu met-il en valeur l'identité européenne du bien ?</p> <p>Actions envers le visiteur local ainsi que le public touristique national et étranger visant à renforcer l'identité et la citoyenneté européenne. Ce programme met-il en valeur la mémoire et l'histoire européennes du site ou du bien ? Des actions sont-elles menées pour renforcer le respect, la connaissance et l'attachement des citoyens au patrimoine historique européen ?</p> <p>Existe-t-il des médiateurs culturels formés au patrimoine européen ?</p>
Echanges culturels et mise en réseau	<p>De quelle manière les biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et les lieux de mémoire font-ils ou feront ils l'objet de mise en réseau ou d'échanges européens transfrontaliers ou transnationaux ?</p> <p>Coopération entre les opérateurs culturels publics et privés, les collectivités locales, les institutions nationales et celles de l'Union ?</p>
Patrimoine et création	<p>Les biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et les lieux de mémoire inscrits promeuvent-ils des activités artistiques et culturelles sous diverses formes (événements, festivals, résidences d'artistes) afin de renforcer la mobilité des artistes en Europe et de permettre un dialogue vivant entre patrimoine et création ?</p>
Sources et niveaux de financement	<p>Budget et sources de financement liés à la conservation des biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et des lieux de mémoire et à la politique de mise en valeur.</p>
Engagements pris pour renforcer la visibilité et la représentativité du site	

Proposition d'inscription à envoyer en 2 exemplaires (format papier et électronique) au comité national (coordonnées) avant le .

Accompagnée de :

Photos des biens culturels, monuments, sites naturels ou urbains et des lieux de mémoire

Carte

Sélection de films, publications pédagogiques et scientifiques, dépliants...